

	<u>Règlement intérieur du 8^e</u> <u>Festival d'Echecs</u> <u>d'Allauch</u> <u>Opens A et B</u>	
---	--	---

Article 1 : organisation

Le club Hay Chess organise son 8^e Festival d'Echecs de la ville d'Allauch

Le tournoi A est réservé aux joueurs dont le classement ELO est supérieur ou égal à 1700. Le tournoi B est réservé aux joueurs dont le classement ELO est strictement inférieur à 1800. Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation. **L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé dans le tournoi A ou B.**

Article 2 : homologation

Cet évènement est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), il se joue en **9 rondes**.

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse (néerlandais)**, sans protection de club ou de famille.

Les règles du jeu sont les dernières parues de la F.I.D.E.

Les appariements publiés peuvent être modifiés dans les conditions prévues par l'article 4.4 du paragraphe C.04.2 des règles générales du système suisse.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de **1 h 30 min plus 30 s par coup** pour toute la partie.

La notation des coups est obligatoire pendant toute la partie.

Article 4 : Le Bye

Tout joueur pourra prendre deux « **BYE** », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi **AVANT** la fin de la ronde précédente. Chaque joueur est limité à **2 « Bye »** au maximum pendant le tournoi, et **avec impossibilité de le faire dans les quatre dernières rondes**.

Article 5 : horaires

Pointage : Samedi 22 août de 16h00 à 18h00 ou dimanche 23 août de 10h00 à 11h45.

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1 23/08/2026 : 15h00

Ronde 2 24/08/2026 : 10h00

Ronde 3 24/08/2026 : 15h00

Ronde 4 25/08/2026 : 15h00

Ronde 5 26/08/2026 : 10h00

Ronde 6 26/08/2026 : 15h00

Ronde 7 27/08/2026 : 15h00

Ronde 8 28/08/2026 : 15h00

Ronde 9 29/08/2026 : 09h00

Remise des prix : 29/08/2026 : 14h30

Article 6 : inscription

Les droits d'inscription se montent à 60 € pour les adultes et à 40 € pour les jeunes de moins de 20 ans. La gratuité est offerte aux joueurs ayant les titres de GMI et de MI.

Après le 20 août : adultes : 70 euros ; jeunes : 50 euros.

Fin des inscriptions dimanche 23 août à 11 h 45.

Accueil : dimanche 23 août, à partir de 14 h 00.

Article 7 : prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le « Buchholz tronqué » puis le « Buchholz » puis la « performance » tels que définis par la FIDE.

La cérémonie de remise des prix est prévue le samedi **29/08/2026 à 14h30.**

Les prix de l'open A du classement général sont partagés au système HORT.

Les autres prix sont non-cumulables et sont attribués à la place réelle. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 8 : arbitrage

Les tournois sont arbitrés par :

- **CHAZEAU Laineur**, AFO2 (arbitre principal) ;
- **REGAUD Denis**, arbitre International et AFE2 ;

Article 9 : comportement

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés au directeur des titres et des sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 10 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue PACA des échecs ou la commission d'appel sportif de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 11 : nullité par accord mutuel

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Dans tous les cas une proposition de nullité ne pourra être accordée qu'après 20 coups.

Article 12 : feuilles de parties

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les feuilles de partie signées à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

Article 13 : Retard

Tout joueur arrivant avec **plus de trente minutes** (30 mn) de retard après le lancement de la ronde perdra la partie.

Article 14 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 15 : compléments

La salle de jeu comprend « la zone de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les téléphones doivent être éteints et rangés sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, **en cas de nécessité de rester joignable**, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde.
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

L'Arbitre principal
M. CHAZEAU Laineur

L'organisateur
M. BOGHOSSIAN Pierre

